Note d’intention

pASc 2022-2024

Dans le cadre du Plan d’accrochage scolaire communal, dit pASc, il est demandé aux services communaux de prévention d’élaborer une note d’intention.

La note d’intention vise à :

1. présenter les principaux constats en matière de décrochage scolaire au sein du territoire communal ;
2. présenter l’organisation du service communal de prévention en ce qui concerne la lutte contre le décrochage scolaire ;
3. identifier les acteurs qui participent à la lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire communal, leurs principales actions/missions et le cas échéant les collaborations existantes entre ces acteurs et le services communal de prévention (en particulier le service de prévention du décrochage scolaire) ;
4. présenter la manière dont la commune envisage de s’inscrire dans le cadre du pASc compte tenu des enjeux locaux.

La note d’intention est à rédiger à partir du canevas élaboré par le Service École de perspective.brussels.

Canevas de la note

1. Principaux constats en matière de décrochage scolaire au sein du territoire communal

(*Max. 2 pages*)

Nous vous invitons dans cette section à présenter brièvement les difficultés rencontrées en matière de décrochage scolaire au sein du territoire communal.

L’objectif est d’identifier les enjeux locaux au regard de votre expertise de terrain via des informations qualitatives et, si vous en disposez, des données chiffrées.

1. Présentation du service communal de prévention et du personnel affecté aux projets locaux d’accrochage scolaire

*(Max. 1 page + tableau synthétique)*

Le pASc finance majoritairement du personnel communal. Le personnel financé est localisé au sein des services communaux de prévention, particulièrement dans le service de prévention du décrochage scolaire ou auprès d’un opérateur mandaté par ce service.

Dans cette partie, veuillez :

* présenter la composition de l’équipe affectée au pASc (nombre de personnes engagées et temps de travail du personnel, nombre d’ETP, niveau, qualification) en complétant le tableau repris en annexe ;
* préciser l’organisation, la répartition des rôles entre les membres de l'équipe affectés au pASc et au sein du service communal de prévention.

1. Identificiation les acteurs qui participent à la lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire communal, leurs principales actions/missions et le cas échéant les collaborations existantes entre ces acteurs et les services scolaires de prévention

*(Max. 3 pages)*

Présentation des services internes à la commune intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire

Nous vous invitons dans cette section à :

* identifier les différents services communaux actifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;
* lister les actions menées par ces derniers;
* présenter les liens et les échanges existants entre eux et vous;
* préciser le cas échéant les points d’attention et/ou d’amélioration.

Présentation des autres partenaires clefs

Cette partie vous permet d’/de :

* identifier les partenaires clefs (hors services communaux) actifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire communal ;
* préciser la nature du partenariat ;
* préciser le cas échéant les points d’attention, d’amélioration.

1. Comment la commune s’inscrit-elle dans le cadre du pASc 2022-2024 ?

*(Max. 3 pages)*

Nous vous invitons dans cette section à faire le lien entre le cadre du pASc 2022-2024 (principes directeurs et objectifs spécifiques), les enjeux de votre commune en matière de décrochage scolaire et les projets-dispositifs que vous proposez de développer.